

PROCES VERBAL

Commission d'évaluation de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) Appréciation en fin de détachement de l'aptitude professionnelle du fonctionnaire à intégrer le cadre d'emplois des Rédacteur territoriaux

Commune de MIONNAY

La commission chargée de l'évaluation de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH), compétente pour apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Christine THOLON à intégrer le cadre d'emplois de détachement, rédacteur territorial :

S'est réunie le 26/05/2026 au Centre de gestion de l'Ain,
La séance est ouverte à 10H00.

Composition de la commission :

- Madame Emilie FLEURY, maire de MIONNAY, présidente
- Madame Anne TANKERE, responsable maintien dans l'emploi - politique handicap CDG01
- Madame Séverine JULLIEN, secrétaire générale de mairie de MIONNAY

Madame Christine THOLON, bénéficiaire du détachement **rédacteur territorial (B)** depuis le **1^{er} juin 2025**, a été invitée à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 04/05/2026.

Après avoir auditionné Madame Christine THOLON qui a présenté un exposé des principales missions effectuées durant le détachement et après les échanges basés sur le rapport d'appréciation transmis par l'autorité territoriale, la commission d'évaluation émet l'avis suivant :

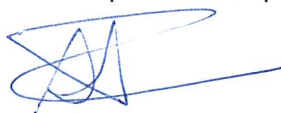
Cocher le choix pertinent

☒	Apte à intégrer le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
☐	Renouvellement du détachement
☐	Réintégration dans son grade d'origine

Fait à Péronnas le 26/05/2026

Les membres de la commission :

Anne TANKERE
Personne qualifiée Emploi



Signature

Emilie FLEURY
Présidente




Signature

Séverine JULLIEN
Secrétaire Générale de Mionnay



Signature

Affiché dans la commune/établissement le :

Publié sur le site internet de la commune/établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.